L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine a été informée par le CHU de Bordeaux du décès d'une jeune fille de 17 ans des suites de complications neurologiques provoquées par la rougeole. C'est le 2ème décès causé par cette maladie en Nouvelle-Aquitaine et le 3ème en France depuis novembre 2017.

L'ARS partage la douleur de la famille face à ce drame et poursuit ses efforts pour que la population vérifie sa vaccination.

La Nouvelle-Aquitaine n'est plus en phase d'épidémie mais le combat pour la vaccination continue

Depuis le 6 novembre 2017 en Nouvelle-Aquitaine, **1 096 cas de rougeole** ont été confirmés (2 567 en France), 1 cas sur 4 a nécessité une hospitalisation, 12 patients ont été transférés en réanimation et 2 sont décédés (3 en France)
(1)

.
Près de 90% de ces cas n'étaient pas ou insuffisamment vaccinés
(2 doses nécessaires).

Depuis fin mars, l'épidémie est en déclin dans la région et aujourd'hui, avec moins de 10 cas confirmés par mois, elle est considérée comme terminée. Toutefois, **il faut rester très vigilant car la couverture vaccinale contre la rougeole reste insuffisante en Nouvelle-Aquitaine**
(2)

et de nouveaux foyers peuvent donc apparaitre.

L'ARS demande à la population de vérifier sa vaccination et, en cas de doute, de se faire vacciner

La rougeole n'est pas une maladie bénigne et peut entraîner des complications respiratoires (pneumopathies) et neurologiques (méningo-encéphalite)
pouvant avoir des conséquences très graves
. Cette maladie est
très contagieuse
: en l'absence de vaccination, 1 personne atteinte peut contaminer jusqu'à 20 personnes.

Seuls des médicaments pour soulager les symptômes de la rougeole peuvent être administrés, car il n'existe malheureusement pas de traitement pour soigner cette maladie. En revanche, il existe un vaccin qui a prouvé son efficacité pour limiter sa propagation et éviter des conséquences graves.

Il est donc important de vérifier votre statut vaccinal car seule la vaccination peut vous protéger, mais aussi protéger les autres, notamment les personnes les plus fragiles comme les enfants de moins de 1 an et les personnes immunodéprimées ne pouvant pas bénéficier de la vaccination.

En cas de doute, si vous et/ou votre enfant :

· n’êtes pas vaccinés,

· n'avez reçu qu'1 dose du vaccin ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole) pour les personnes nées après 1980,

· ne retrouvez pas de trace de vaccination dans le carnet de santé (ou si vous avez perdu votre carnet de santé),

· ne savez pas si vous avez déjà contracté la rougeole.

Consultez votre médecin pour vous faire vacciner.